

**COMMUNIQUÉ SPÉCIAL RELATIF À LA PROCÉDURE DE CONSULTATION
DES PERSONNES INTÉRESSÉES À SE FAIRE ENTENDRE À L'ÉGARD D'UNE
DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL**

Règlement sur les usages conditionnels n° 2021-05

Conformément à l'article 145.33 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A-19.1), un avis public est par la présente donné par la soussignée directrice générale adjointe et directrice du Service du greffe que lors de la séance ordinaire du conseil municipal, qui se tiendra le 1^{er} octobre 2025 à 19h, au centre Metcalfe situé au 3597, rue Metcalfe (gymnase) à Rawdon, le conseil statuera sur la demande suivante :

Demande : Construction d'un bâtiment principal pour une entreprise d'excavation (usage C803) au (4708), route 125 – Lot 6 650 674

Toute personne intéressée peut se faire entendre relativement à cette demande lors de cette séance.

Donné à Rawdon, ce 15 septembre 2025



Me Caroline Gray
Directrice générale adjointe et
directrice du Service du greffe